



Politique de soutien aux entreprises

Adoptée par le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières le 26 février 2021 au
moyen de la résolution n° C-2021-0330

TABLE DES MATIÈRES

1.	Préambule	1
2.	Projets et secteurs d'activité ciblés	1
3.	Organismes admissibles	1
4.	Organismes ou projets non admissibles.....	1
5.	Aide technique.....	2
6.	Aide financière.....	2
6.1	Types de dépenses admissibles	2
6.2	Types de dépenses non admissibles.....	2
6.3	Conditions minimales de recevabilité.....	3
6.4	Caractéristiques de l'aide financière	3
6.5	Critères de sélection.....	3
6.6	Documents requis pour la demande.....	4
6.7	Date limite et coordonnées	5
6.8	Cheminement de l'étude des projets	5
6.9	Composition du comité d'approbation de projet.....	5
6.10	Dispositions finales	6
	Annexe 1- Sommaire exécutif	7
	Annexe 2 – Bilan social et environnemental	9

1. PRÉAMBULE

Conformément aux engagements contenus dans l'entente relative au Fonds régions et ruralité liant le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Trois-Rivières, voici la Politique de soutien aux entreprises de la Ville de Trois-Rivières. Cette politique vise à soutenir les entreprises privées et d'économie sociale dans leurs projets d'expansion ou d'établissement.

Le but est de stimuler le développement économique, la diversification et la création d'emplois. L'enveloppe de ce fonds est de 200 000\$ pour l'année 2021.

2. PROJETS ET SECTEURS D'ACTIVITÉ CIBLÉS

Tourisme

- Soutien et développement de projets structurants, prioritairement les projets de développement visant la diversification de l'offre.
- Soutien à des mesures ayant un impact direct sur l'environnement et le développement durable.

Développement industriel, commercial, agricole et scientifique

- Soutien à des initiatives novatrices et génératrices d'emplois permanents et de qualité.
- Soutien à des mesures ayant un impact direct sur l'environnement et le développement durable.

3. ORGANISMES ADMISSIBLES

- Coopératives;
- Entreprises privées sans but lucratif œuvrant en économie sociale;
- Entreprises privées incorporées à l'exception des entreprises privées du secteur financier;
- Travailleurs autonomes.

4. ORGANISMES OU PROJETS NON ADMISSIBLES

- Activités liées au commerce de détail, au service aux individus, ou œuvrant dans un secteur fortement concurrentiel, par exemple la restauration, les bars, salon d'esthétique et de coiffure, etc.
- Entreprise en redressement.

5. AIDE TECHNIQUE

Des professionnels offrent du soutien à la réalisation des projets tels que :

- Soutien technique à la rédaction d'un plan d'affaires;
- Aide à la recherche de locaux ou d'immeubles à louer ou à vendre;
- Information sur l'aide financière disponible (privée ou gouvernementale);
- Activités de réseautage avec des partenaires potentiels;
- Services d'aide au démarrage, à l'expansion, à l'exportation, au transfert et à l'innovation;
- Services-conseils pour l'élaboration d'un plan marketing et de communication;
- Mentorat d'affaires;
- Accompagnement dans le développement des stratégies d'affaires.

6. AIDE FINANCIÈRE

6.1 TYPES DE DÉPENSES ADMISSIBLES

- Les immobilisations (améliorations locatives, honoraires professionnels liés aux immobilisations) et les équipements : machinerie, matériel roulant;
- Les projets qui ont un impact sur l'environnement (exemple : technologies environnementales et de développement durable, etc.).
- Les projets d'études nécessitant une expertise spécifique en vue de préparer un projet structurant ou des retombées positives pour l'entreprise et la Ville;
- L'achat de technologies, de logiciels ou progiciels, de brevets et toute autre dépense de même nature et des activités de recherche et de développement;
- Dépenses liées à une phase de précommercialisation, prototypage et développement d'une innovation.

6.2 TYPES DE DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- Toute dépense liée à des projets déjà réalisés;
- Toute dépense liée à des projets non conformes aux politiques de la Ville de Trois-Rivières;
- Toute dépense effectuée pour soutenir un projet dans le domaine du commerce de détail, de la restauration, de l'hébergement;
- Toute dépense liée au fonctionnement usuel (salaires et frais d'exploitation), la mise aux normes, le maintien d'actifs et la conformité à des règlements;
- Toute dépense liée au marketing, à la promotion et les commandites;
- Toute dépense liée au fonds de roulement, au service de la dette, aux pertes en capital et au remplacement de capital.

6.3 CONDITIONS MINIMALES DE RECEVABILITÉ

- Le projet doit se réaliser sur le territoire de la ville de Trois-Rivières.
- Un sommaire exécutif démontrant un équilibre budgétaire doit être déposé avec des prévisions financières basées sur trois (3) ans.
- Le promoteur doit contribuer à une mise de fonds d'au minimum 20 % au financement du projet déposé.
- Le projet doit comporter une date de début et de fin.
- Le projet doit s'inscrire dans les priorités locales et être en lien avec la planification stratégique d'Innovation et Développement économique Trois-Rivières (IDE Trois-Rivières).
- Une démonstration de la qualité du projet, tant sur l'originalité et le caractère novateur, la synergie entre les partenaires, la qualité de l'équipe de gestion.
- Le projet doit être conforme aux lois et règlements du Québec.
- Le projet doit respecter les principes du développement durable.
- L'organisme faisant la demande doit fournir un bilan environnemental et social positif (formulaire à compléter avec un commissaire industriel).

6.4 CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE FINANCIÈRE

- L'aide financière est une subvention non remboursable.
- Le montant maximal d'aide financière accordé est de 20 000 \$ par projet. Cette somme peut être majorée jusqu'à un maximum de 40 000 \$ si le projet démontre un effet structurant majeur.
- Le taux d'aide est d'un maximum de 80 % des coûts admissibles pour les entreprises d'économie sociale et de 50 % pour les entreprises privées à but lucratif.
- Ce programme ne peut pas être combiné à un programme existant, mis de l'avant par la Ville de Trois-Rivières ou par Innovation et Développement Économique Trois-Rivières.
- Les projets retenus font l'objet d'un protocole d'entente entre le bailleur de fonds et le promoteur. Ce protocole définit les conditions de versement de l'aide financière et les obligations des parties.
- Les projets de relève entrepreneuriale et dont les promoteurs ont entre 18 et 35 ans sont priorités.

6.5 CRITÈRES DE SÉLECTION

L'enveloppe financière dédiée au soutien aux entreprises n'a pas de réserve de fonds par secteur d'activité ciblé. Les meilleurs projets sont favorisés.

Chaque projet admissible est évalué selon les critères de sélection suivants :

- Le caractère structurant du projet (priorité locale, retombées tangibles, création d'emplois);

-
- La structure et le montage financier du projet (contribution du promoteur, recherche vigoureuse de financement, pertinence de l'aide demandée, santé financière du promoteur, données financières fiables et réalistes, perspectives d'autofinancement), la viabilité financière à long terme de l'entreprise;
 - La pertinence du projet (clientèle visée, unicité du projet, concurrence, qualité de l'offre, innovation);
 - La faisabilité du projet (échancier réaliste, stratégie de marketing et de communication, qualité du plan d'affaires);
 - L'expertise et l'expérience du promoteur;
 - Une attention particulière est apportée pour tout projet impliquant des promoteurs de 18 à 35 ans et les projets de relève entrepreneuriale dans les secteurs industriels et de haute technologie.

6.6 DOCUMENTS REQUIS POUR LA DEMANDE

- Formulaire de demande d'aide financière;
- Copie de la charte d'incorporation;
- Copie des états financiers des deux (2) dernières années, si entreprise existante;
- Copie des confirmations des partenaires financiers, si disponibles, mais requises avant le débours de la subvention;
- Un sommaire exécutif (voir le contenu en annexe).

Un dossier incomplet ne sera pas analysé.

6.7 DATE LIMITE ET COORDONNÉES

Il n'y a pas de date limite pour le dépôt et la réception des projets.

La demande d'aide financière, comprenant le formulaire signé et les documents complémentaires, doit être acheminée à l'adresse suivante :

Innovation et Développement économique Trois-Rivières
Fonds de développement des territoires destiné au soutien des entreprises
370, rue des Forges, bureau 100
Trois-Rivières (Québec) G9A 2H1

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec IDE Trois-Rivières au 819 374-4061 ou par courriel à info@idetr.com.

6.8 CHEMINEMENT DE L'ÉTUDE DES PROJETS

- Dépôt des projets auprès d'IDE Trois-Rivières;
- Vérification de l'admissibilité du projet par un commissaire industriel d'IDE Trois-Rivières;
- Analyse des projets par un commissaire industriel d'IDE Trois-Rivières et recommandations;
- Présentation au comité d'approbation de projet et recommandations d'investissement au conseil d'administration d'IDE Trois-Rivières;
- Présentation des décisions aux promoteurs par une offre écrite;
- Suivi des projets financés;
- Il n'y a pas de date limite de réalisation des projets.

6.9 COMPOSITION DU COMITÉ D'APPROBATION DE PROJET

Le mandat d'analyse, de recommandation et d'approbation des projets soumis dans le cadre de la Politique de soutien aux entreprises est confié au comité FLI-FLS de la Ville de Trois-Rivières. Ce comité a également le mandat d'analyser, recommander et approuver les dossiers soumis dans le cadre du FLI-FLS.

Les membres de ce comité sont approuvés par la Ville de Trois-Rivières, mais proposés par IDE Trois-Rivières et les partenaires financiers du fonds.

Voici la composition du comité tel que défini par les partenaires impliqués :

- Un (1) conseiller municipal et membre de l'exécutif de la Ville de Trois-Rivières;
- Un (1) représentant de la haute direction de la Ville de Trois-Rivières;
- Un (1) représentant d'IDE Trois-Rivières;
- Deux (2) représentants du milieu socioéconomique;
- Deux (2) représentants du milieu des affaires et issus de l'entreprise privée;
- Un (1) représentant de Desjardins;
- Un (1) représentant du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FSTQ).

Les candidats doivent faire l'objet d'une approbation de la Ville de Trois-Rivières et du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec.

6.10 DISPOSITIONS FINALES

La présente politique remplace celle adoptée le 14 décembre 2015 au moyen de la résolution n° C-2015-1357.

Annexe 1

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Coordonnées de l'entreprise

- Raison sociale
- Nom commercial
- Adresse complète
- Numéro de téléphone
- Numéro de télécopieur
- Nom de la personne responsable
- Courriel

Description de l'entreprise et du projet

- Mission de l'entreprise
- Historique de l'entreprise
- Forme juridique de l'entreprise
- Présentation des promoteurs et des propriétaires
- Description du projet :
 - Nature du projet
 - Secteur d'activité
- Description des produits/services offerts : clientèle, territoire visé, moyens de distribution des produits/services offerts
- Étapes du projet et date prévue pour la réalisation de chaque étape
- Prospectus (si déjà existant)

Plan de commercialisation (s'il y a lieu)

- Stratégie de prix (prix des concurrents, marge bénéficiaire brute, prix de revient)
- Stratégie de vente et distribution (publicité, télémarketing, Internet et autres)
- Actions promotionnelles

Plan d'opération (s'il y a lieu)

- Approche qualité
- Approvisionnement (fournisseurs, produits/services, délai de livraison)
- Immobilisations à réaliser (bâtiment/équipement)
- Ressources humaines nécessaires à la réalisation du projet
- Investissements technologiques
- Normes environnementales
- Permis et licence nécessaires à la réalisation du projet

Plan de financement

- Coûts d'investissement projetés et financement requis pour la réalisation du projet
- États financiers des deux dernières années
- Prévisions financières des trois premières années d'activité incluant l'état des résultats, le bilan et le budget de caisse mensuel
- Lettres d'offre des partenaires financiers

Documents

- Curriculum vitae des promoteurs
- Convention des actionnaires (si nécessaire)
- Liste des membres du conseil d'administration et leur provenance (si applicable)
- Statuts et règlements (si applicable)
- Rapport d'activités (si disponible)
- Procès-verbal de la dernière assemblée générale (si applicable)

Annexe 2

Bilan social et environnemental

Voir exemples ci-dessous



Bilan social

Collecte d'informations

Informations nécessaires et obligatoires

- Liste des emplois
- L'organigramme de l'entreprise
- Liste des départs des 12 derniers mois et motifs des départs
- Avis de cotisation à la CNESST par tranche de 100 \$ de salaire
- Rapports d'inspections de la CNESST, nombre d'accidents et de lésions professionnelles (si disponibles)

Autres informations à fournir (si elles existent ou s'appliquent)

- Programme de formation professionnelle : a) Pourcentage (%) de la masse salariale attribuée à la formation b) Qui offre les formations
- Copie de la déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale en conformité avec la Loi sur l'équité salariale
- Statistiques sur l'assiduité et le taux d'absentéisme au travail

QUESTIONNAIRE

1. Avez-vous une convention collective de travail ?
 Oui Non
2. Avez-vous un manuel des employés et des politiques de l'entreprise ?
 Oui Non
3. Existe-t-il dans votre entreprise un régime d'assurances collectives ?
 Oui Non
4. Offrez-vous à vos employés un produit/ plan de retraite ?
 Oui Non

Si oui, la participation est-elle obligatoire ?

Oui Non

Si vous offrez un plan, de quel type est-il ?

- Régime à prestations déterminées Régime à cotisations déterminées
 Régime de retraite simplifié Régime par financement salarial
 REER au Fonds de solidarité FTQ REER collectif
 REER individuel RVER
-

RAPPORT

Contexte

Nom de l'entreprise

Personnes questionnées

Contexte du projet

Qualité des relations internes

Constat des relations direction / employés

Perception de la direction par les employés

Portrait de la main-d'oeuvre

Nombre d'employés

Types d'emplois

Âge

Ancienneté

Salaire horaire

Nombre d'heures par semaine

Création ou maintien d'emplois

Combien d'emplois

Salaires

Expérience exigée

Autres

Santé et sécurité

Taux du secteur par tranche de 100 \$

Taux de l'entreprise par tranche de 100 \$

Relation avec la communauté et le développement local

L'entreprise est-elle un bon citoyen corporatif ?

Si oui, comment ?

Engagement environnemental

Résumé:

Conclusion

- Je recommande l'aide
- Je ne recommande pas l'aide

Date

Signature



Bilan environnemental

Collecte d'informations

PRÉAMBULE

Le cadre d'analyse du bilan environnemental d'IDE Trois-Rivières définit les attentes de l'organisme et son approche générale en matière de développement durable. Ce bilan environnemental doit accompagner le bilan social de l'entreprise client afin de définir son admissibilité aux programmes d'IDE Trois-Rivières.

La responsabilité sociale d'IDE Trois-Rivières se traduit par son engagement envers les principes de développement durable et de projets socialement responsables. Ces deux principes sont étroitement liés à notre mission, nos valeurs et notre stratégie de développement.

Dorénavant, l'intégration de ce bilan environnemental et du bilan social doit faire l'objet d'une recommandation positive de nos analystes pour toutes formes d'aides financières potentielles.

Informations nécessaires et obligatoires

- Avoir en sa possession ou être en voie d'obtenir un certificat d'autorisation (C.A.) de conformité aux normes du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)
- Être conforme aux règlements d'urbanisme de la Ville de Trois-Rivières et aux règles de la sécurité civile de Trois-Rivières
- Ne pas faire partie des secteurs industriels d'exclusion ciblés d'IDE Trois Rivières
- Démontrer que l'entreprise n'a aucune cause en suspend auprès du MELCC

Exclusions ciblées

- Industrie du tabac et ses dérivés
- Tous projets contrevenants aux normes internationales dont la convention d'OSLO (armes et munitions), le traité d'Ottawa (mines antipersonnelles) ou toutes autres conventions sur les armes interdites au Canada
- Entreprise ayant un historique de pratiques non responsables sur le plan environnemental
- Entreprises ayant un historique de non-respect des normes du travail et des droits de la personne

QUESTIONNAIRE

1. Avez-vous des plaintes de non-respect des normes du MELCC ou avez-vous déjà fait l'objet de plaintes ou poursuites ?

Oui Non

Si oui, veuillez expliquer:

2. Votre entreprise a-t-elle pris des mesures dans les trois dernières années afin de réduire son empreinte environnementale (carbone) ?

Oui Non

Si oui, veuillez expliquer:

3. Avez-vous une stratégie formelle de développement durable ?

Oui Non

Si oui, fournir la stratégie

4. Votre entreprise évolue-t-elle dans un secteur d'activité lié aux technologies vertes, recyclage, développement durable ou autre secteur associé ?

Oui Non

Si oui : quel (s) est/sont le (s) secteur (s) ?

CONCLUSION (1 ou 2 paragraphes)

Conclusion

Conclusion

- Je recommande l'aide
- Je ne recommande pas l'aide

Date

Signature